



Décision Municipale n° L.D./2025/DM/C.NKMT/SG du 1.1.2025 portant d'attribution du DAO n°13/AONO/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2025 pour les travaux de construction d'un forage solaire pour alimenter les étangs piscicoles dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET

- Vu la constitution ;*
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- Vu la Loi N° 2023/019 du 19 Décembre 2024 portant loi des finances pour l'exercice 2025*
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et Complété par le décret N°2012/ 076 du 08 Mars 2012 ;*
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;*
- Vu le Décret N°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur SADI Gilles Christian aux fonctions de Préfet du Département du Nyong et So'o ;*
- Vu l'Arrêté N°204/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions Internes de Passation de Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, des Communes et Communes d'Arrondissement ;*
- Vu l'Arrêté N°000146/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.*
- Vu la Décision municipale n°005/24/DM/C.NKMT/SG du 27 Février 2024 constatant la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Nkolmetet*
- Vu DAO n°13/AONO/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2025 pour les travaux de construction d'un forage solaire pour alimenter les étangs piscicoles dans la Commune de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.*
- Vu La proposition d'attribution du président de la CIPM au Maire de la Commune de Nkolmetet du 05 Novembre 2025*
- Considérant les nécessités de service ;*

DECIDE :

Article 1^{er}: Le groupement: **ETS PEACE G-G et GROUPE NOCHIE**, est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la consultation susmentionnée.

Objet et lieu des travaux	Attributaire	Montant TTC (Frs CFA)	Délais
Travaux de construction d'un forage solaire pour alimenter les étangs piscicoles dans la Commune de Nkolmetet	ETS PEACE G-G et GROUPE NOCHIE	20 974 663	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout ou besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP/CE/Ydé
- Préfet/NS/Mbyo ;
- DDMINMAP/NS/Mbyo
- DDMINDEVEL/NS/Mbyo
- CSPE/NS/Mbyo
- Président CIPM/Nkmt
- Attributaire
- Affichage
- Chrono/Archives

Nkolmetet, le 11 NOV 2025

Le Maire,

(Autorité contractante)



*Mme Josephine Etoundi
Anata Obianga*